

CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAILLARD Maire.

PRESENTS : M. GAILLARD, MME GARRELIS, MME CHEBASSIER, M. FIDALGO, M. PASSERIEUX, M. LACOSSE, MME BARRAU, M. PAUILLACQ, MME LEBRETON, MME MONTEAU, M. LE LAY, MME le BAIL, MME OLIVER

EXCUSES : M. SENNAVOINE pouvoir à M. GAILLARD, Davy DEFFIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BARRAU Mylène

ORDRE DU JOUR

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Désignation des représentants auprès de Gironde Ressources
- Décision modificative pour le budget Assainissement

Puis précise que le point :

- Devis pour création et modernisation des supports de communication ne sera pas abordé, n'ayant à ce jour pas suffisamment d'éléments à présenter.

[Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juin](#)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si la lecture du compte-rendu précédent fait l'objet d'observations.

Aucune remarque particulière, le compte-rendu est donc approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

[Elections Sénatoriales](#)

Monsieur le Maire indique qu'au vu du décret du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux, vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin pour élire les délégués et les suppléants, il a été précisé que pour la commune de Caudrot 3 titulaires et 3 délégués suppléants sont à désigner.

Ceux-ci doivent être élus au scrutin secret par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Après avoir composé le bureau électoral, qui comprend en outre :

Les deux membres du conseil municipal les plus âgés ainsi que les deux membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, la liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin

Une seule liste est présentée par Monsieur Gaillard Jérémie

En tant que Titulaires :

M. GAILLARD

MME CHEBASSIER

M.PASSERIEUX

En tant que Suppléants :

MME GARRELIS

M. FIDALGO

MME LE LAY

Ont obtenus :

La liste présentée par Monsieur GAILLARD Jérémie 14 VOIX.

Répertoire Electoral UNIQUE

Désignation d'un référent à l'application ELIRE

Suite au renouvellement des conseils municipaux et à la suite de l'instauration du Répertoire Electoral Unique de l'INSEE en janvier 2019, il est nécessaire de nommer un référent au système de gestion de cette application.

Monsieur le Maire propose de maintenir Madame JIMENEZ Elisabeth, secrétaire générale, pour l'utilisation de la gestion de cette application.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition faite par Monsieur le Maire.

Commission de Contrôle

Cette commission doit être composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration ainsi que d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance qui ont en charge de s'assurer de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le Maire.

Ont été désignés en février 2020 en tant que délégué pour l'administration : MME FERNANDES Danielle, et M. BAILLOU Jean en tant que délégué auprès du Tribunal de Grande Instance.

Il faut donc ce soir désigner le conseiller municipal qui intégrera cette commission.

Monsieur FIDALGO Laurent se porte candidat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à sa nomination.

Commission Communale des Impôts Directs

Suite aux élections municipales, et conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une commission doit être instituée dans chaque commune.

Elle doit être composée de :

Monsieur le Maire

6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal dans un premier temps une liste de 24 contribuables qui seront communiqués à la Direction Générale des Finances Publiques qui nommera seulement 12 commissaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la constitution de cette liste.

Désignation d'un délégué supplémentaire au sein du CCAS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion du 17 juin, il a été désigné Président du Centre Communal d'Action Sociale et ne doit donc pas être compté parmi les membres élus.

Par conséquent, il est nécessaire de désigner un membre élu supplémentaire

Madame CHEBASSIER Delphine propose sa candidature

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la nomination de MME CHEBASSIER.

Désignation des représentants siégeant auprès de l'agence technique Départementale Gironde Ressources

Considérant que l'Agence Technique Départementale Gironde Ressources répond aux besoins d'ingénierie de la commune et qu'elle peut nous apporter une assistance d'ordre technique, juridique et financière, monsieur le Maire souhaite désigner un conseiller municipal titulaire et un suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources.

Monsieur GAILLARD est candidat en tant que délégué titulaire et Monsieur PASSERIEUX se propose en tant que délégué suppléant.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de candidature énoncée ci-dessus.

Désignation d'un agent de liaison et de coordination au Syndicat mixte Gironde Numérique

Suite au renouvellement des conseils municipaux et du fait que la commune est amenée à recourir de façon régulière aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elle a la compétence auprès de Gironde Numérique, monsieur le Maire indique aux élus qu'il faut procéder à la désignation d'un agent de liaison avec Gironde Numérique.

Monsieur GAILLARD propose sa nomination

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Selon l'article L2121-8 du CGCT modifié par la loi NOTRE, monsieur le Maire indique aux élus que dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseillers municipaux des communes de 1000 habitants et plus, doivent adopter leur règlement intérieur.

Le contenu de ce règlement est fixé librement par le Conseil Municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le règlement ne doit porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du Conseil Municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement qu'il a élaboré et demande au conseil municipal s'ils ont des remarques ou des observations à formuler.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur proposé qui sera appliqué à compter de ce jour.

Décisions modificatives

Budget principal

Afin de pouvoir financer les travaux d'aménagement des cours d'école sans dépasser les prévisions budgétaires, monsieur le Maire propose d'effectuer un virement de crédits de 15 000 € de l'opération CIMETIERE vers l'opération ECOLE.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette transaction financière.

Budget Assainissement

Afin de pouvoir honorer le remboursement d'un emprunt au 30 juillet qui a vu son taux d'intérêt modifié à l'échéance annuelle, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit d'un montant de 144 € du chapitre 011 vers le chapitre 66.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à effectuer cette transaction financière.

Tarif des repas de cantine 2020/2021

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les tarifs appliqués actuellement pour les repas de cantine, à savoir :

- 2.80 € pour les enfants dont les parents résident à Caudrot
- 3.80 € pour les enfants dont les parents résident hors commune
- 4.30 € pour les adultes

et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une augmentation ou non du tarif des repas actuels, pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Madame BARRAU prend la parole pour préciser que les repas ne sont pas du tout équilibrés et pense qu'il serait souhaitable de faire appel à une diététicienne privée car il semblerait que le traiteur M. ROUZIE ne fasse pas appel à ce service, qui est important pour une bonne qualité des repas servis aux enfants.

Me CHEBASSIER indique que le pain pourrait être dès la rentrée scolaire livré par notre boulangerie le festival des pains et non plus par le traiteur.

En conclusion, le Conseil Municipal souhaite augmenter la qualité des repas servis dans les mois à venir.

Toutefois, pour la rentrée prochaine le tarif restera inchangé en attendant une évolution sur la qualité des repas.

Convention halte-garderie – temps de regroupement du service accueil familial

Monsieur le Maire présente un projet de convention de mise à disposition de locaux municipaux pour la Communauté de Communes du Réolais pour deux services du multi-accueil de Saint Pierre d'Aurillac.

Le Centre socio culturel est à la disposition de la halte-garderie itinérante pour une matinée par semaine et pour les temps de regroupement des assistantes maternelles du service accueil familial, également une matinée par semaine.

Il a été décidé d'un commun accord avec la CDC que ce local leur sera mis à disposition moyennant le versement d'une compensation financière calculée sur la base des fluides et des frais d'entretien, ainsi qu'en fonction du nombre de jours réels d'occupation de la salle mise à disposition.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire, à signer cette convention avec la CDC du Réolais en Sud Gironde.

Concert Trans'musicales AVRIL 2021

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour l'organisation d'un concert proposé par l'Association Trans'musicales le samedi 17 avril 2021 au foyer rural, pour lequel la commune aurait à prendre en charge :

- Le transport du matériel prêté par l'IDDACL
- Le prêt de la salle et les fluides
- Les repas des artistes
- La préparation et la vente de tapas pour le repas des spectateurs après le concert

Sandrine GARRELIS précise que les Parents d'élèves ainsi que l'association Caudrot Anim ont été contacté pour la vente des tapas ce qui pourrait leur apporter une recette supplémentaire pour leur association. Pour autant, ils ne souhaitent pas prendre en charge cette vente. Aussi, l'Association Vacances Loisirs de Saint Pierre d'Aurillac peut prendre en charge la vente des tapas.

Monsieur FIDALGO pense qu'il serait nécessaire dans un premier temps de contacter toutes les associations communales et de leur proposer l'organisation de cette vente.

Madame LE LAY précise que si aucune association n'est intéressée, la municipalité pourra prendre en charge cette soirée, en faisant appel aux commerçants du village, notamment au Doux Passage pour des toasts, et au cercle le café de l'arche, pour les boissons.

Monsieur GAILLARD y est tout à fait favorable, pour autant il précise que l'association trans'musicales souhaite que ce soit plutôt des associations qui gèrent avant ou après le concert les repas et la buvette.

Après un large débat le Conseil Municipal donne son accord pour l'organisation et la prise en charge des frais de ce concert. L'organisation de la vente des tapas et des boissons sera discutée lors d'un prochain conseil municipal, en fonction des retours des associations consultées.

F D A E C 2020

Monsieur le Maire propose dans le cadre de la modernisation du foyer rural et notamment pour le rendre plus attractif pour l'organisation de réunions, de formations, d'installer un vidéoprojecteur qui permettra d'améliorer la modularité de la salle et son attractivité en tant que levier d'animation pour la commune.

Un premier devis a été établi qui s'élève à 23 138.85 € HT.

Monsieur Passerieux entame le débat en précisant que pour certains Caudrotais, ce projet pourrait ne pas être prioritaire.

Madame LE BAIL précise que si l'on explique bien aux Caudrotais que pour un investissement pas trop élevé du fait des aides de l'état, ce vidéoprojecteur pourra être utilisé dans plusieurs domaines, notamment pour les associations, pour les écoles lors de spectacle d'enfants, pour des soirées Karaoké, pour la location de la salle lors de différentes réunions de groupe, et pour un coup d'environ 10 000 € pour la collectivité, cela pourra être compris.

Monsieur le Maire ajoute que si le FDAEC ne nous avait pas été attribué, ce projet n'aurait pas été lancé.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire, à déposer le dossier de subvention du FDAEC pour le projet décrit.

Devis pour mise en plan de la partie non occupée du Centre Socio Culturel

Monsieur FIDALGO a rencontré un responsable de l'Agence Technique Départemental de Gironde Ressources qui lui a conseillé de faire faire un diagnostic dans un premier temps, de l'état des lieux actuels de la partie non occupée du centre socio culturel par la mise en plans vides des surfaces à rénover, ce qui permettra par la suite à un architecte d'avoir un support pour chiffrer le coût d'une rénovation.

Madame LE BAIL pense que l'on pourrait peut-être faire appel au CAUE cela faisant partie de leur mission envers les collectivités.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

Bulletin communal

Monsieur le Maire précise qu'il a fait faire un devis auprès de Monsieur HOUDAYER Sylvain de Caudrot, pour la refonte graphique du bulletin communal.

Celui-ci s'élève à 1500 € TTC, qui comprend, la création d'une nouvelle maquette, la mise en page et le traitement photographique, la transmission d'un fichier PDF prêt à imprimer à chaque parution. La prochaine est prévue pour le mois d'octobre 2020. Quatre éditions seront publiées par an.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

Achat de matériels pour les services techniques

Monsieur FIDALGO a procédé à un diagnostic du stock du matériel au garage municipal.

A la demande des agents, un devis a été réclamé à la société LABAT Motoculture de Captieux pour l'acquisition de petit matériel tel que :

Une débroussailleuse, une tronçonneuse, un taille haie, une élagueuse ceci pour un montant TTC de 2 818.86 €.

Par ailleurs, un stock de quincaillerie va être acheté afin d'éviter des allers retours vers nos fournisseurs pour de simples rondelles, joints par exemple.

Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise monsieur le Maire à signer ce devis.

Par ailleurs, monsieur FIDALGO indique que deux machines anciennes qui servaient pour le faucardage et qui ne sont plus utilisées pourraient être vendues, ce qui nous ferait un apport financier non négligeable.

Location du garage Communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour louer le garage communal situé au Presbytère.

Il n'y est pas défavorable et sollicite l'avis du Conseil Municipal puis propose une location qui pourrait s'élever à 50 € par mois.

Actuellement l'association Caudrot'Anim stocke du matériel dans ce local, si nous pouvons trouver un autre emplacement de stockage pour Caudrot'Anim à ce moment-là un contrat de location de garage pourra être signé.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable pour mettre en location ce garage.

Questions

- Terrain rue de la Tuilerie

Monsieur LACOSSE Serge informe le Conseil Municipal qu'il souhaite vendre sa parcelle de terrain de 2149 M² jouxtant le cimetière rue de la tuilerie et demande donc au conseil municipal si ce terrain pourrait intéresser la commune, notamment dans le cadre d'une nécessité d'agrandissement du cimetière actuel.

Monsieur le Maire demande à Monsieur LACOSSE de bien vouloir faire estimer sa parcelle de manière à ce que l'on puisse avoir un ordre de prix pour une éventuelle acquisition.

- Voirie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu une pétition de riverains de la route de Castets qui se plaignent de l'excès de vitesse des automobilistes, et donc de la dangerosité de cette route départementale.

Monsieur Gaillard indique qu'il est très surpris de la démarche, n'ayant jamais été au préalable contacté par des Caudrotais. Il aurait préféré pouvoir échanger avec les riverains avant de recevoir un courrier d'injonction.

Dans un premier temps il va prendre contact avec une des pétitionnaires et se rendra sur place pour essayer de trouver une solution à cette problématique.

Par ailleurs, la gendarmerie sera sollicitée pour venir effectuer des contrôles de vitesse.

La séance est levée à 21 H 00.